

QUESTIONS & REPONSES

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE REMISE EN ÉTAT DE L'AVENUE DE LIMBURG STIRUM

Thème 1 : début et durée du travail

Quelle est **la durée estimée** et quel est le scénario le plus pessimiste ?

Durée estimée des travaux : 2,5 à 3 ans, répartis en 7 phases d'une durée moyenne de six mois chacune.

Le scénario le plus pessimiste n'est pas estimable.

Y a-t-il déjà **un planning précis** à savoir combien de temps cela prendra ?

Le dossier fait encore l'objet d'un appel d'offres, aucun entrepreneur n'a encore été désigné. De ce fait, le calendrier précis et la date de début des travaux ne sont pas encore connus.

Par quelles parties de l'avenue de Limburg Stirum **commencera-t-on en premier** ?

Pour des raisons techniques, les égouts sont posés en amont : les travaux commencent au point le plus bas, à la place Faymonville, et s'arrêtent au R0.

Quels seront **les horaires de travaux** ?

On ne connaît pas encore l'entrepreneur. Il faudra en discuter avec lui. Mais si nous voulons que les travaux avancent rapidement et que les nuisances soient limitées dans le temps, nous espérons que les travaux pourront se dérouler 10 heures par jour (surtout par beau temps).

Existe-t-il **un plan global** des travaux prévus sur l'avenue pour les prochaines années afin que les riverains puissent enfin avoir une certaine visibilité et éviter une succession ininterrompue de chantiers ?

Toutes les canalisations de services publics seront renouvelées avant le lancement du projet d'assainissement. L'objectif est donc qu'aucun autre chantier majeur ne soit réalisé sur l'avenue de Limburg Stirum une fois ce projet terminé.

J'aimerais comprendre **l'utilité exacte de ces nouveaux travaux d'égouttage**. Quels problèmes concrets cherchent-ils à résoudre ?

Il existe actuellement un réseau d'assainissement mixte pour les eaux usées et les eaux pluviales. Cela entraîne les problèmes suivants :

- En cas de fortes pluies - inondations dans certaines caves dues au refoulement provenant du réseau d'assainissement mixte
- Inondations au point le plus bas (place Faymonville)
- Absence de séparation entre les eaux usées et les eaux pluviales, ce qui fait que toutes les eaux mixtes sont acheminées vers la station d'épuration (celle-ci n'est pas toujours en mesure de traiter ce volume d'eaux mixtes et les rejette alors dans le cours d'eau = pollution de la nature)

- Comme les eaux pluviales sont acheminées vers la station d'épuration, elles ne rejoignent plus la nature, ce qui entraîne un assèchement et une dégradation de la biodiversité.

Solution :

Système d'assainissement séparatif des eaux usées (DWA) et des eaux pluviales (RWA), dans lequel :

- Seules les eaux usées sont raccordées à la station d'épuration (ce qui permet un fonctionnement plus efficace – sans déversement d'eaux usées dans les cours d'eau)
- Les eaux pluviales restent dans la nature
- Les risques d'inondation sont maîtrisés en acheminant les eaux pluviales vers un grand bassin de rétention (déjà en place – entre Leestbeek et Moorbeek)

Pensez-vous **afficher au panneau sur la place Markt les informations nécessaires** concernant les travaux, les étapes et les résultats attendus ?

Oui, vous pouvez suivre l'avancement des travaux grâce au panneau d'information, mais aussi via un code QR qui renvoie vers des informations spécifiques sur le site web.

Questions et réponses supplémentaires après la séance d'information - mise à jour du 11/09/2026

Quand les travaux **commenceront-ils exactement** ?

Au 1er septembre 2026, la date exacte de début des travaux n'est pas encore connue. L'appel d'offres a été mené à bien ; l'entrepreneur sera désormais désigné par le conseil d'administration de Farys (Farys est le maître d'ouvrage) et par le collège (participation communale au projet). Une fois l'entrepreneur désigné, l'ordre de démarrage (= date de début des travaux) sera donné (soit environ 60 jours après l'attribution du marché).

Y aura-t-il une **tranchée ouverte aussi grande** que lors des travaux dans la rue Van Elewijck ?

Oui, et également à plusieurs endroits, étant donné que les réseaux RWA et DWA ne se trouvent pas dans la même tranchée.

Est-ce que la **chaussée sera encore remise en état** aux endroits où les travaux ne commenceront que dans deux ans ?

Oui, une nouvelle couche d'asphalte est prévue à ces endroits (l'entrepreneur chargé de ces travaux – Viabuild – a été désigné en août).

Que se passe-t-il si **d'autres projets commencent encore pendant les travaux**, par exemple la pose de la fibre optique ?

Sur l'avenue de Limburg Stirum, tous les travaux relatifs aux conduites sont actuellement en cours. Aucun nouveau travail relatif aux conduites n'est donc prévu pendant le projet d'égouttage. Il faudra toutefois sectionner certains croisements avec, par exemple, les conduites de gaz et d'eau, puis les rétablir après la pose de l'égout, faute de quoi celui-ci ne pourra pas être installé. Lors du choix des nouvelles conduites, le nombre de croisements a été limité, mais il n'est pas possible de les exclure complètement.

Thème 2 : Accessibilité et circulation

*Les travaux auront-ils un impact sur la **ligne de bus** ?*

Oui. Pendant les travaux, la circulation de transit ne sera pas autorisée, y compris pour les bus de De Lijn. Une déviation adaptée sera mise en place pour chaque phase.

*Y aura-t-il à nouveau **un abri** à l'arrêt de bus « De Ridder », en direction de Bruxelles ?*

Tous les arrêts de bus seront équipés d'un abri.

*Une **circulation** suffisante est-elle prévue **pour les transports en commun** ?*

Pendant les travaux, la circulation de transit sera interdite, y compris pour les bus de De Lijn. Une déviation adaptée sera mise en place pour chaque phase. Les déviations sont mises en place en concertation avec De Lijn.

*Comment la commune de Wemmel prévoit-elle d'éviter que les automobilistes circulant sur le ring n'utilisent **pas l'entrée/sortie** de la Limburg Stirum comme **itinéraires de délestage** afin de contourner les embouteillages lors des travaux ?*

En collaboration avec l'Agence des routes et de la circulation (responsable de l'aménagement du territoire), des accords seront conclus concernant les déviations intercommunales via l'A12 et la N290.

*Les **garages** resteront-ils **accessibles** pendant les travaux ?*

Pendant la majeure partie des travaux, les garages resteront accessibles, mais il peut arriver ponctuellement qu'un garage soit inaccessible pendant une courte période.

*Le **cabinet médical Medicos** restera-t-il suffisamment accessible et des places de stationnement supplémentaires pour les arrêts de courte durée seront-elles mises à disposition dans les environs pendant la durée des travaux ?*

Medicos (248, av. de Limburg Stirum) en est à la dernière phase des travaux. En raison des travaux d'assainissement devant l'entrée, l'accès ne sera pas possible par l'avenue de Limburg Stirum, mais il sera possible de passer par l'avenue Ambiorix.

*Que se passe-t-il si on vend sa maison, et que l'on doit **déménager** à cette période-là ?*

Pour les camions de déménagement ou les livraisons volumineuses, nous examinons avec l'entrepreneur comment celles-ci peuvent être effectuées sur place. À cet effet, il est important que nous soyons informés à temps de ce type de travaux afin de pouvoir les planifier et convenir des modalités.

*Nous avons nous-mêmes fait réaliser les travaux sur notre « terrain » en ce qui concerne la séparation des eaux pluviales et des eaux usées. Y a-t-il un interlocuteur chargé de **coordonner le raccordement au réseau public** ?*

Oui, l'entrepreneur chargé du projet d'assainissement et le chef de chantier vont se charger de la coordination.

Comment l' **accessibilité des commerces** qui ont besoin d'une zone de chargement et de déchargement accessible sera-t-elle garantie ?

Dans la mesure du possible, en concertation avec l'entrepreneur, mais il y aura certainement des moments où les commerces ne seront pas accessibles.

L' **École européenne** est-elle au courant des travaux prévus ?

Non, nous n'avons pas connaissance de l'École européenne.

Arrêts de bus devant les garages : comment en est-il tenu compte ?

Le bus ne circule pas sur le chantier.

Aucun nouvel arrêt de bus n'est prévu devant les entrées de garage, en raison de la plateforme surélevée.

Pourquoi y a-t-il un **arrêt de bus au numéro 69** et pas plus loin en direction de la prairie Balcaen ?

Les arrêts de bus ont été répartis le mieux possible sur l'ensemble du tracé, avec des distances aussi régulières que possible entre les arrêts et sans implantation devant des garages.

Quand les habitants doivent-ils **prendre contact** pour le **raccordement de leur bâtiment** au nouveau réseau d'égouttage ?

Le raccordement privatif sur le domaine public sera réalisé par l'entrepreneur. Le raccordement privé existant sera raccordé à celui-ci (cf. étude préalable réalisée).

Thème 3 : Impact sur la vie quotidienne

Qu'en est-il des **rues latérales** ? Y aura-t-il encore suffisamment de places de stationnement pendant les travaux ?

Il n'y a pas de travaux dans les rues latérales. Certaines d'entre elles seront toutefois utilisées à certaines phases comme itinéraires de déviation locaux, ce qui entraînera la mise en place locale de restrictions de stationnement supplémentaires afin, par exemple, de permettre le passage des bus.

Si le **stationnement** devant la maison n'est plus possible, quelles **solutions de remplacement** sont prévues pour les habitants ?

C'est pourquoi les travaux seront réalisés en 6 phases, afin de limiter l'étendue de la zone de chantier. Un parking temporaire pouvant accueillir 60 voitures sera également aménagé dans la rue J. Bogemans.

Comment la commune compte-t-elle faire face au **problème de stationnement** pendant les travaux ?

C'est pourquoi les travaux seront réalisés en 6 phases, afin de limiter l'étendue de la zone de chantier. Un parking temporaire pouvant accueillir 60 voitures sera également aménagé dans la rue J. Bogemans.

Envisage-t-elle d'instaurer, avant le début des travaux, un **système de cartes de stationnement pour les riverains** ?

Un système sera mis en place afin de réserver les places de stationnement temporaire de la rue J. Bogemans aux habitants de la zone de chantier.

La **carte de stationnement pour les riverains / solution de stationnement** pour les rues avoisinantes sera-t-elle mise en place à temps avant le début des travaux ?

Un système sera mis en place afin de réserver les places de stationnement temporaire de la rue J. Bogemans aux habitants de la zone de chantier. La commune élabore également un plan de stationnement pour l'ensemble de la commune.

Comment comptez-vous remédier aux **problèmes de stationnement** dans la commune causés par les travaux ? Des solutions de **stationnement alternatives** sont-elles prévues en cas de suppression de places de stationnement ? Serait-il possible, pendant les travaux, de créer des places de stationnement temporaires en instaurant le sens unique dans certaines rues ?

C'est pourquoi les travaux seront réalisés en 6 phases, afin de limiter l'étendue de la zone de chantier. Un parking temporaire pouvant accueillir 60 voitures sera également aménagé dans la rue J. Bogemans.

Les **poubelles situées à côté de l'arrêt de bus** pourraient également être plus grandes.

Cette préoccupation sera prise en compte lors du réaménagement des nouveaux arrêts de bus (une fois les travaux terminés). Il faut toutefois garder à l'esprit que plus les poubelles sont grandes, plus elles attirent les déchets ménagers et les dépôts sauvages.

Électrification du parc automobile – serait-il possible d'installer des **goulottes pour la recharge à domicile** ?

Celles-ci ne sont PAS fournies de série. La recharge des véhicules électriques peut s'effectuer sur des bornes publiques (ou privées). Il n'est pas possible de réserver des places de recharge sur le domaine public devant le logement.

Quelles sont les mesures prises pour les **rats** qui augmenteront en nombre avec les travaux ?

La rénovation de l'ancien réseau d'égouts peut en effet, temporairement, effrayer les rats et les pousser à se déplacer. Le nouveau réseau d'égouts séparatif (avec de nouveaux raccordements) rendra plus difficile l'installation des rats dans les égouts.

Sur le site web de Wemmel, il y avait un croquis... De nombreuses places de stationnement vont disparaître. Une **solution alternative prévoyant des places de stationnement supplémentaires** est-elle prévue ?

C'est pourquoi les travaux seront réalisés en 6 phases, afin de limiter l'étendue de la zone de chantier. Un parking temporaire pouvant accueillir 60 voitures sera également aménagé dans la rue J. Bogemans.

Je m'inquiète beaucoup de **l'accessibilité de mon cabinet**, situé au numéro 77, pendant les travaux, mais aussi des possibilités de stationnement pour les habitants pendant et après les travaux...

Les travaux prévus sur l'avenue de Limburg Stirum, à hauteur de Brabants Dal, entraîneront certainement des désagréments. En ce qui concerne le stationnement, la municipalité mettra en place un parking temporaire (60 places) dans la rue J Bogemansstraat.

*Comment puis-je être sûr de pouvoir me rendre facilement chez **mon médecin généraliste en passant par Brabantsdal**, notamment lorsque les chemins sont boueux ou difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite ?*

Pendant la phase de travaux sur l'avenue de Limburg Stirum, à hauteur de Brabants Dal, vous devrez peut-être faire un petit détour pour vous rendre chez le médecin.

Questions et réponses supplémentaires après la séance d'information - mise à jour du 11/09/2026

Le **stationnement illimité dans les zones bleues** sera-t-il possible pendant les travaux ?

Cela doit encore être examiné avec le service Mobilité, tout comme l'utilisation du parking temporaire situé dans la rue J. Bogemans.

Quelles solutions sont prévues pour les **personnes à mobilité réduite** ?

Nous examinerons cela individuellement avec l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux et nous nous efforcerons de tenir compte au maximum des besoins de ces personnes.

Quel **soutien** est prévu pour les **commerçants** pendant les travaux ?

L'Autorité flamande prévoit un soutien financier :

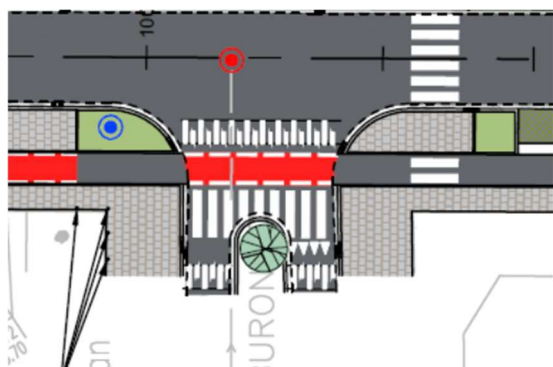
- **Prime de fermeture** : ce dispositif complémentaire reste toutefois d'application pour les entreprises qui doivent fermer temporairement leurs portes en raison de nuisances importantes causées par des travaux publics.
- Vous trouverez plus d'informations sur les autres règles sur la page [Vlaanderen.be – Hinderpremie](https://vlaanderen.be/hinderpremie) ou via [VLAIO](https://vlaio.be).
- La « Prime de nuisance » de 2 000 € a été supprimée.
-

Le **raccordement entre l'installation privée (fosse septique) et l'égout public** sera-t-il également examiné ? Il y a actuellement un problème à hauteur du numéro 16 de Van den Broeck/Vanderzijpen.

Sauf accord écrit sur l'étude préalable (et l'estimation) des travaux de déconnexion, AUCUN travail ne sera effectué sur le domaine privé.

L'**arbre** situé au début de l'avenue des Eburons sera-t-il conservé ?

Cet arbre sera conservé.



Thème 4 : Sécurité

Dans le dernier projet, **tous les ronds-points disparaissent**, ce qui risque d'attirer les chauffards.

Comment **la sécurité** sera-t-elle assurée ?

Les ronds-points sont dangereux pour les cyclistes et seront donc remplacés par des carrefours classiques. L'avenue de Limburg Stirum deviendra une zone 30 et des mesures seront également prises pour faire respecter la limitation de vitesse.

Au cours des travaux en cours, nous constatons **des situations dangereuses** : des ouvriers régulent la circulation tandis que les voitures filent à toute allure sans aucune délimitation. **Qui est responsable en cas d'incident ?**

Compte tenu des travaux sur les réseaux publics en cours, la circulation reste toutefois autorisée sur le chantier. C'est pourquoi la circulation est restreinte pendant les travaux d'assainissement.

En sortant de notre garage, il est difficile de voir les piétons et les cyclistes. Des **miroirs** vont-ils être installés ?

Les miroirs ne sont pas fournis de manière standard. Chaque situation dangereuse peut toutefois être examinée au cas par cas.

Actuellement, de nombreux **piétons empruntent la piste cyclable** au lieu du trottoir. Comment éviter cela à l'avenir ?

La nouvelle configuration de la route vise à prendre en compte tous les usagers de la route. Une signalisation adaptée sera également mise en place.

Est-ce que **la sécurité piétonnière** sera cette fois-ci prise plus au sérieux ?

La nouvelle configuration de la route vise à prendre en compte tous les usagers de la route. Une signalisation adaptée sera également mise en place.

Comment **la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite est-elle garantie** pendant les travaux, notamment dans des situations temporaires telles que la mise en place de petits ponts ou de passages boueux ?

Des passerelles seront aménagées et les nuisances liées aux gravillons seront réduites afin de garantir l'accès aux logements. Nous nous efforçons de trouver une solution adaptée à votre situation : envoyez un e-mail à delimburgstirumlaan@wemmel.be

J'ai entendu qu'on allait **retirer des arbres** ? Est-ce exact et pourquoi ?

Les nouveaux arbres seront plantés dans la bande de stationnement. Nous avons cherché à trouver un équilibre entre le maintien des places de stationnement et la présence d'arbres. Aujourd'hui, les arbres se trouvent sur le trottoir. Nous prévoyons d'aménager une piste cyclable et un trottoir à part entière.

Nous aurons moins d'arbres, mais leurs couronnes seront plus grandes, ce qui permettra de préserver la valeur écologique et d'optimiser la lutte contre la chaleur.

*Pourquoi encore réaménager **les pistes cyclables au détriment des piétons** ?*

La piste cyclable actuelle a été aménagée à titre provisoire sur le trottoir.

La nouvelle piste cyclable répondra aux conditions imposées par les pouvoirs publics subventionnaires et aux normes du guide du cyclisme. Elle sera aménagée dans le cadre d'un itinéraire cyclable supralocal vers Bruxelles. L'objectif est donc que Wemmel apporte ainsi sa contribution à la réduction du trafic automobile au profit du vélo.

Questions et réponses supplémentaires après la séance d'information - mise à jour du 11/09/2026

*Si les ronds-points disparaissent, y aura-t-il des **feux de signalisation ou la priorité de droite s'appliquera-t-elle** ?*

Les ronds-points disparaîtront (trop dangereux pour les cyclistes). Le régime de priorité aux carrefours est encore à l'étude par le service Mobilité.

*Est-il possible de réserver à nouveau les **trottoirs entièrement aux piétons** afin d'éviter les conflits avec les cyclistes et les trottinettes ?*

La piste cyclable et le trottoir sont contigus et se trouvent à la même hauteur (donc sans différence de niveau). Ceci afin d'éviter les chutes. La piste cyclable a une largeur de 2 mètres, avec une bande de sécurité de 75 cm (de chaque côté de la chaussée), et est suffisamment large pour éviter que les cyclistes ne circulent sur le trottoir.
